Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE FNTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGIEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 septembre 2018, a adopté le règlement suivant:

RCA-142 « Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie »

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau

Le présent réglement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Prenez note qu'à compter du 1^{er} octobre les avis publics émis par l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie seront diffusés uniquement sur le site web à l'adresse suivante : ville.montreal.gc.ca/rpp/avispublics et sur twitter #avispublicsrpp

Fait à Montréal, ce 11 septembre 2018.

Fait a Montreal, ce 11 septembre 2013

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

>7531488